

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. : 079 688 34 30  
[denis.erni@a3.epfl.ch](mailto:denis.erni@a3.epfl.ch)

Recommandé & Personnel  
UBS Group AG  
Attn. : Monsieur Ralph HAMERS  
Directeur général (CEO)  
Bahnhofstrasse 45  
Postfach  
8098 Zürich

Estavayer-le-Lac, le 27 janvier 2021

[http://www.swisstribune.org/doc/210127DE\\_RH.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210127DE_RH.pdf)

### TOO SMALL TO BE RESPECTED

Monsieur le CEO,

Je vous souhaite la bienvenue à la tête du groupe UBS.

#### *De l'utilisation d'une Procédure défailante qui permet de violer les droits garantis par la Constitution*

Je vous écris, parce que j'ai un compte UBS qui est devenu négatif, suite à l'application d'une procédure défailante mise en place par UBS.

Cette procédure permet de contourner astucieusement le respect du droit suprême suisse, soit la Constitution suisse. Cette procédure permet notamment aux membres d'une organisation criminelle, qui sont des professionnels de la loi, de se financer sur le dos des clients d'UBS en demandant de faire des saisies avec des Titres obtenus de manière frauduleuse avec les relations qui lient l'Ordre des avocats aux Tribunaux.

J'ai reçu de vos collaborateurs une mise en demeure de renflouer mon compte, voir pièce annexée. Ils pourront vous confirmer qu'ils l'ont vidé et mis en négatif avec cette procédure défailante de la banque qui permet de faire des saisies frauduleuses.

#### *Des leçons du passé*

En tant que nouveau CEO du groupe UBS, vous devez savoir que ce n'est pas la première fois que le groupe « UBS » applique des procédures qui ne permettent pas de respecter les droits garantis par la Constitution. En 2008, il y a eu une affaire bien connue des suisses, ou un M. Bradley Birkenfeld avait décrit des procédures appliquées par le groupe UBS qui lui permettait de contourner le droit suprême américain, soit la Constitution américaine. Il y a aussi eu un crash avec des « subprimes », où vos clients se sont trouvés à devoir participer à des risques qui leur avait été cachés.

La gestion de ces affaires a occupé le Conseil fédéral, comme la gestion du COVID le fait actuellement. Le Conseil fédéral est intervenu pour sauver UBS avec la maxime : « TOO BIG TO FAIL ». Beaucoup de clients suisses ont laissé des plumes et j'en fais partie.

### *De la connaissance de cette procédure défaillante par votre prédécesseur*

J'avais mis au courant votre prédécesseur, M. P. Sergio ERMOTTI, de l'existence de cette procédure qui permet de contourner astucieusement le respect des Valeurs et des droits garantis par la Constitution fédérale. Je lui ai notamment adressé<sup>1</sup> un courrier en date du 26 août 2020.

Il n'a pris aucune mesure pour corriger la situation. Le silence n'est pas une option pour couvrir l'existence d'une procédure défaillante qui permet de contourner le respect de la Constitution. Le « TOO SMALL TO BE RESPECTED » ne devrait pas faire partie des Valeurs de UBS.

Par la présente, je vous demande de rembourser ces saisies frauduleuses faites sur mon compte et de modifier votre procédure défaillante qui permet aux membres d'une organisation criminelle de contourner astucieusement le respect des droits et des Valeurs de la Constitution suisse.

### *Du mode opératoire de l'organisation criminelle*

Le mode opératoire de cette organisation criminelle, qu'aurait admiré B. Birkenfeld, est le suivant :

- 1) *Des membres de l'organisation criminelle, pour couvrir leur crime économique, accusent faussement un citoyen de leur crime, dont son avocat est le témoin unique de ce crime et de la fausseté de l'accusation.*
- 2) *Au Tribunal, le Bâtonnier interdit à l'avocat, témoin unique du crime, de pouvoir témoigner*
- 3) *Le citoyen, victime du crime économique, n'a aucun moyen de prouver la fausseté de l'accusation, suite à ce que le témoin unique a été interdit de témoigner. Il se fait spolier par un jugement vicié, où ses droits sont violés par les Bâtonniers avec leur relation avec les juges.*
- 4) *Les membres de l'organisation criminelle rançonnent la victime du crime économique en obtenant des Titres frauduleux fondés sur ce crime économique qu'il est impossible de démentir*

En 2009, le Sénateur actuel Philippe BAUER a obtenu un jugement du TF qui dit en substance que :

*« L'avocat, témoin unique de la fausse dénonciation, doit désobéir au Bâtonnier et prendre le risque de témoigner pour que les droits de son client, garantis par la Constitution, ne soient pas violés »*

Par la présente, je vous rends attentif que dans le cas présent, les saisies faites sur mon compte proviennent du fait que l'avocat, témoin unique de la fausse dénonciation, a refusé de désobéir au Bâtonnier, comme l'atteste la demande<sup>2</sup> d'enquête parlementaire ci-annexée. Vous trouverez aussi plus d'information sur le lien internet suivant :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Vous pouvez observer que cette organisation criminelle - *qui utilise l'Ordre des avocats, pour commettre ses crimes économiques* -, emploie des procédés analogues à celles que le groupe UBS a utilisées aux USA en 2008 pour contourner le respect de la Constitution américaine. Le sénat avait rappelé que les procédures mises en place par la banque doivent assurer le respect de la Constitution.

Par la présente, vous êtes au courant de la situation. Je vous remercie de prendre les mesures pour que le groupe UBS ne soit pas complice de violation de la Constitution et de crime organisé.

Veillez agréer, Monsieur le CEO, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/210127DE\\_RH.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210127DE_RH.pdf)

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/200826DE\\_SE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/200826DE_SE.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/051217DP\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf)